

1914

SOUFFLET Aimé Joseph

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.	
SOUFFLET	
Prénom	<i>Aimé Joseph</i>
Grade	<i>Soldat de 2^e classe</i>
Corps	<i>91^e Régiment d'Infanterie</i>
N° Matricule	<i>690 au Corps — Cl. 1911 221 au Recrutement Avesnes.</i>
Mort pour la France le	<i>5 novembre 1914</i>
à	<i>Saint Hubert Argonne</i>
Genre de mort	<i>Tué à l'ennemi Disparu</i>
Né le	<i>6 août 1891</i>
à	<i>Le Cateau Nord</i>
Arr ^r municipal (p ^r Paris et Lyon), à défaut rue et N°.	<i>—</i>
 <i>Il n'a pas été rempli par le Corps.</i>	
Jugement rendu le	<i>13 Août 1910</i>
par le Tribunal de	<i>Cambrai</i>
acte ou jugement transcrit le	<i>23 Août 1910</i>
à	<i>Le Cateau (Nord)</i>
N° du registre d'état civil	<i>—</i>
209-708-1922. [20434]	

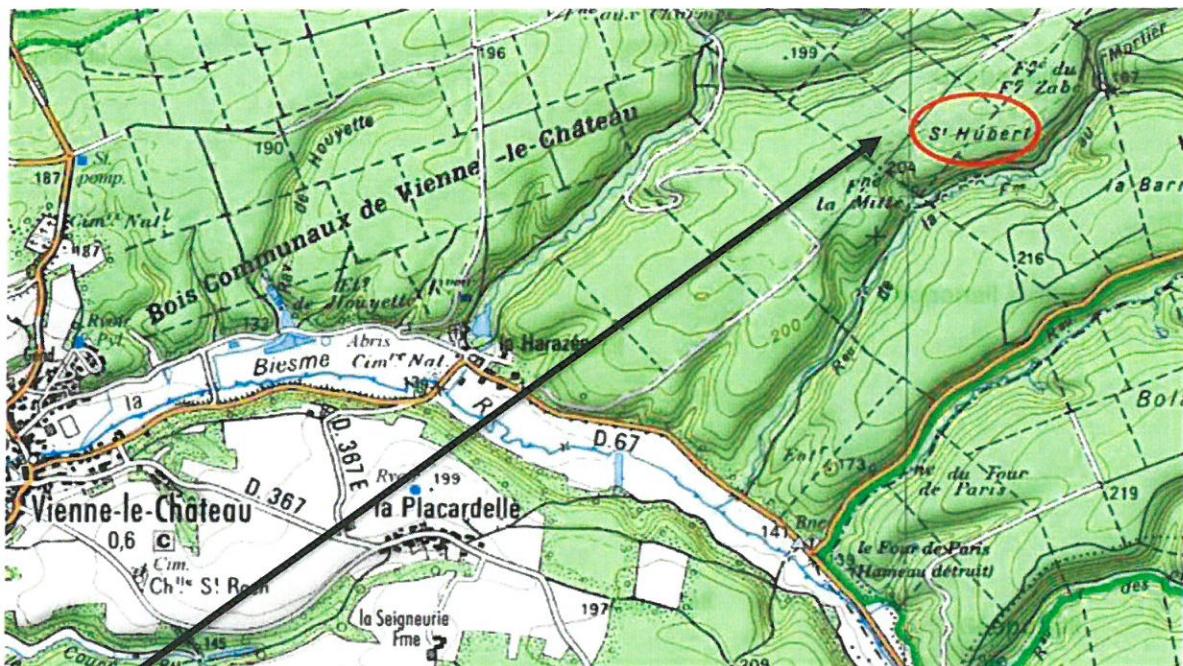
N° 93 Acte de transcription de Décès de SOUFFLET Aimé

République Française, au nom du Peuple Français, le Tribunal civil de première instance séant à Cambrai au Palais de Justice de la dite ville à rendre le jugement dont la teneur suit: Jugement: Le tribunal, ouï en audience publique Monsieur de Kéguelin de Rosières, Juge commis en son rapport, le Ministère public en ses conclusions orales. Après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en premier ressort; Vu la requête de Monsieur le Procureur de la République de Cambrai et l'ordonnance de Monsieur le Président d'autre part; Attendu qu'il résulte des pièces produites et des renseignements fournis par le tribunal que le nommé Soufflet Aimé Joseph, né à Le Cateau, le dix mai mil huit cent quatre vingt onze, de Aimé et de Félicie Soufflet, en son vivant tisseur, célibataire, demeurant à Le Cateau, soldat au quatre vingt onzième Régiment d'Infanterie, disparu à Saint Hubert (Argonne) le cinq novembre mil neuf cent quatorze "Mort pour la France". Attendu qu'aucun acte n'a été dressé pour constater son décès et qu'il échet de le déclarer judiciairement. Par ces motifs déclare le décès du sus désigné, en fixe la date au cinq novembre mil neuf cent quatorze. Dit que le présent Jugement tiendra lieu d'acte de décès, qu'il sera en conséquence transcrit sur les registres de l'année courante de l'état civil de la commune de Le Cateau et que mention en sera faite sur les registres de l'état civil pour l'année mil neuf cent quatorze, en marge de l'acte de l'acte le plus voisin de la date du dit décès et à la table alphabétique de la dite année. Ainsi jugé et prononcé le treize août mil neuf cent vingt en audience publique du Tribunal Civil de Cambrai par Messieurs Certeux, Président, de Keguelin de Rosières et Druilhe juge suppléant en remplacement de M. Dufay, juge empêché, juges, en présence de Monsieur Tassin, Substitut, Procureur de la République et assisté de G. Ledieu, commis greffier, signé: Certeux, G. Ledieu. En conséquence le Président de la République Française demande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution, au Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de 1^{ère} instance d'y tenir la main. A tous Commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi, la minute des Présentes a été signée par Monsieur le Président et le Commis greffier. Pour expédition conforme: le commis greffier Signé: G. Ledieu. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le vingt six août mil neuf cent vingt, onze heures du matin par Nous Charles Jounieau, Adjoint au maire de la Ville du Cateau, Officier de l'Etat Civil par délégation. Suit la signature de l'adjoint

Né le 06 mai 1891 à 17 heures à Le Cateau.

Profession Tisseur**Domicilié** à Le Cateau, 4 rue de Péronne.**Fils de** Soufflet Aimé, maître de tissage, 41 ans (01850 + avant 1911).**Et de** Soufflet Félicie, sans profession, 31 ans (01860).**Domiciliés** à Le Cateau, 3 rue du Bois Mon plaisir.**Marié** le célibataire**Bureau de recrutement** d'Avesnes (Nord)**Matricule** 221 **Classe** 1911**Grade et corps:** Soldat de 2^e classe au 91^e Régiment d'Infanterie.**Mort pour la France** Tué à l'ennemi, disparu le 05 novembre 1914, à l'âge de 23 ans, à Saint Hubert en Argonne, La Harazée (Marne).**Transcription** N° 93 à Le Cateau**Sépulture** non déterminée.**Monument aux Morts** de Le Cateau**Détail du service** Incorporé soldat de 2^e classe le 09 octobre 1912 au 91^e R.I; Maintenu à l'activité; Disparu le 05 novembre 1914 à Saint Hubert (Argonne)**Morphologie:** Cheveux noirs ; yeux marron foncé; front: inclinaison verticale, hauteur grande, largeur grande; nez: dos rectiligne, base relevée, hauteur moyenne, saillie moyenne, largeur petite; visage large; taille 1m66; signe particulier: teint coloré; Degré d'instruction générale 3.

Localisation du lieu du décès



Saint Hubert: Situé dans le Bois de La Gruerie, Département de la Marne, Arrondissement de Vienne le Château, Canton de Ville sur Tourbe, Commune de La Harazée.
Situé aux limites de la Marne et de la Meuse, il y a souvent confusion entre les deux départements.

Morts au même endroit

Le Cateau: Soufflet Aimé, Vasseur Hubert;

Etaient au même régiment

Bazuel: Lemaire Achille; **Catillon:** Druon François; **La Groise:** Leger Albert; **Landrecies:** Laurent Camille, Meurant Henri, Pien Alfred, Prévot Léon, Roget Edmond, Rombaux Georges, Sauviller Charles; **Le Cateau:** Champagne Georges; Denhez Adolphe, Desbouis Georges, Fauchart Denis, Feuillard Arthur, Gervoise Alphonse, Lemaire Fernand, Machu Jules, Meresse Henri, Noiret Albert, Noiret François, Pilart Edouard, Pruvot Auguste, Ranquest Jules, Richez Jules, Sartiaux Emile, **Soufflet Aimé**, Vasseur Alfred; **Le Pommereuil:** Bricout Louis, Corrier Jules, Deprez Henri, Duminy Auguste, Duminy Clovis, Meresse Armand; **Mazinghien:** Guiot Pierre, Poupart Fernand, Soufflet Léon; **Ors:** Moreau François.

Historique et combats du 91^e Régiment d'Infanterie en 1914

En 1914 Casernement: Mézières, 7e Brigade d'Infanterie, 4e Division d'Infanterie, 2e Corps d'Armée; À la 3e DI d'août 1914 à juin 1915, puis à la 125e DI jusqu'en déc. 1916, puis à la 87e DI d'avril 1917 jusqu'en nov. 1918; Constitution en 1914: 3 bataillons; 2 citations à l'ordre de l'armée; Fourragère verte

1914 Opérations des 3e et 4e Armées: Spincourt, Mangiennes, Bellefontaine (15 km nord de Virton, (Belgique.) combat d'Houdrigny, Rolbelmont (22/08); retraite: Stenay, Verpel (01/09); Bataille de la Marne (5-13 sept.): Heiltz-Le-Hutier, Favresse, Thiéblemont, Farémont, Sermaize; Ouest de l'Argonne (sept.-oct.): bois de la Gruerie, Four de Paris, La Chalade, La Harazée, Pavillon de St Hubert et de Ste Eugénie, Fontaine-Madame

1915 Argonne (jan.-fév.): ravin de la Fontaine aux Charmes; Champagne (fév.-mars): Côte 196, Beauséjour, Mesnil les Hurlus; Woëvre: Bois de Pareid (5 avril) LesEparges; Opérations en Hauts de Meuse: attaque de Maizeray (5/04); Les Eparges (avril): Tranchée de Calonne Le Bois Haut (mai); Champagne: Tahure (30-31 oct.), cote193 (nov.) Argonne (juindéc.): La Bolante, ravin des Courtes Chausses (12 juil.), Ravin des Meurissons, la Fille Morte puis les Courtes Chausses (juil.-oct.)

1916 Forêts de Hesse (jan.-avril) puis Le Four de Paris (avril-mai), forêt de Hesse (mai-août); Bataille de la Somme (sept.-nov): bois de Saint Pierre Vaast (oct.); Transport vers l'Algérie (troubles de l'ordre au sud Constantinois) (de décembre à fin mars 1917): plateaux de Constantine et de l'Aurès, massifs du Belezma

1917 St Quentin (avril-mai); Chemin des Dames (juin): Cerny puis Croix sans Tête (Soupis)(août-sept.); Bataille de La Malmaison (oct.): ferme Froidmont, ravin des Vaumaires

1918 Champagne (jan.-mars): Mont Sans Nom, forêt de Villers-Cotterêts (juin), ferme de la Grille, St Pierre L'Aigle (juil.); Aisne (juil.): Buzancy, ouvrage du Polygone des Grenadiers, Forêt de Parroy, Croismare (sept.).

Citations du 91^e Régiment d'Infanterie à l'ordre de l'Armée

Ordre N° 13.010 « D » du 20 janvier 1919: le Maréchal de France, commandant en chef les Armées françaises de l'Est, cite à l'ordre de l'Armée:

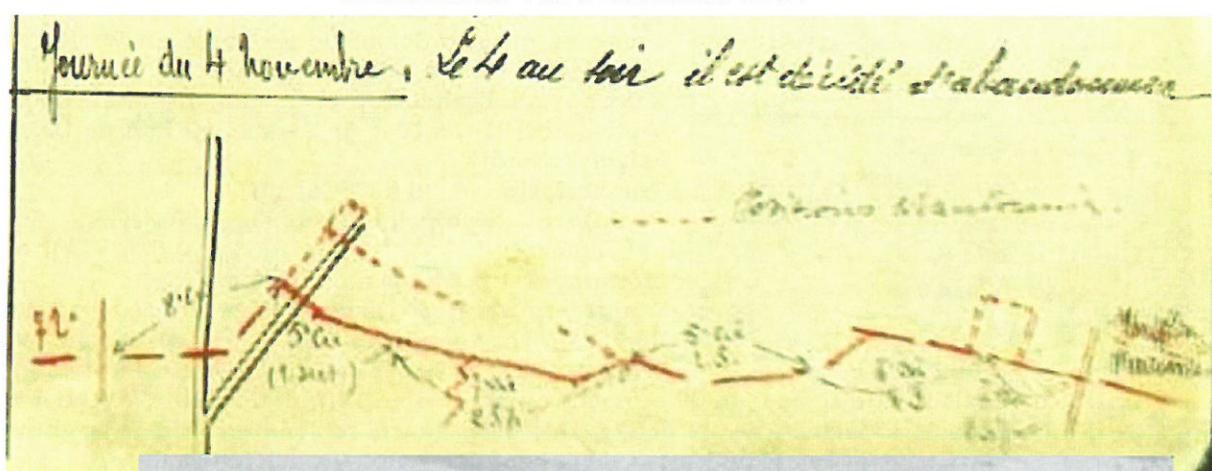
Première Citation «A défendu, de septembre 1914 à janvier 1915, avec une superbe opiniâtreté, en Argonne, le Bois de la Gruerie, opposant un mur infranchissable, au prix de pertes sanglantes, à un ennemi disposant de moyens très supérieurs. Après une participation vigoureuse aux opérations de Champagne, en février-mars 1915, a fait, preuve d'un magnifique élan en se ruant, par deux fois, les 5 et 6 avril, à l'attaque de Maizeray où il laissait, devant les réseaux ennemis, plus du tiers de son effectif A montré la même ardeur héroïque en octobre 1917, au Chemin-des-Dames, en enlevant et gardant l'éperon des Vaumaires, apurement défendu par l'ennemi.»

Deuxième Citation «Engagé dans des circonstances difficiles, a contribué, pour une grande part, à arrêter les attaques de l'ennemi pendant les combats des 4, 5 et 12 juin 1918, devant Villers-Cotterêts. S'est montré ensuite, grâce à l'exemple des cadres, à la ténacité et à l'esprit de sacrifice de tous, aussi ardent dans l'offensive et dans la poursuite que solide dans la défensive, notamment du 23 juillet au 1er août, à Buzancy, capturant plus de 300 prisonniers, des canons et un important matériel.»

JMO du 91^e RI

Cote 26 N 668/18 page 33

Journées du 4 et 5 novembre 1914



le taillant KM qui va comprend plusieurs des trous pour 300 hommes, complètement bouleversés par des bombes; on vient occuper dans la nuit du 4 au 5 une tranchée coupure PG aménagée au cours des nuits précédentes par les pionniers de 328^e.

A partir de ce moment, le 2^e Bt, tient les positions indiquées par le croquis ci-dessus et s'y maintient contre les attaques les plus violentes, jusqu'à la relève par le 1^{er} Bt du 91^e, qui a lieu dans la nuit du 5 au 6 novembre. (1)

5 novembre

Le 4^e Bt, part de Floreny à 17h30 pour effectuer dans la nuit du 5 au 6 la relève du 2^e Bt, de Saint-Hubert. Le 4^e S^e le surveille et l'accompagne.

Le 1^{er} Bt, dispose ses compagnies dans l'ordre de droite à gauche;

2^e Ci., 1^{re} Ci., 3^e Ci., 2^e section de 4^e Ci.

Les 2 autres sections de la 4^e Ci., réservées partiellement au F.C. de Maréchal.

Sources: Ministère de la Défense @ mémoire des hommes; Archives militaires du Nord; Historique des Régiments @chimiste.com; Mairie de Le Cateau; Cartographie IGN Géoportail;



1914 SOUFFLET Ildephonse

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.	
SOUFFLET	
Prénom	Ildephonse
Grade	Soldat de 2 ^e Classe
Corps	1 ^{er} Régiment d'Artillerie à pied
N° Matricule	504 Cl 1900
Mort pour la France le	6 Septembre 1914
à Maubeuge (Nord) au Fort Leveau	
Genre de mort	tué à l'ennemi
Disparu	
Né le	19 Septembre 1880
à Montay	Département du Nord
Arr ^r municipal (p/ Paris et Lyon), à déclarer (rue et N ^o)	
Jugement rendu le 4 Mars 1921 par le Tribunal de Cambrai note ce jugement transcrit le 25 Mars 1921 à Le Cateau (Nord)	
N° du registre d'état civil 269-704-1022. [26434]	

novembre 1901 au 2^e B.A.P; Envoyé dans la disponibilité accordé; Période d'activité du 09 septembre au 5 octobre 1907 et du 10 au 26 février 1910 au 2^e B.A.P. Rappelé à l'activité le 02 août 1914; Disparu en septembre 1914 à la chute de Maubeuge; Secours payé à Mme Soufflet, rue de la Fontaine à Gros Bouillon à Le Cateau

Morphologie: Cheveux châtain ; yeux gris; front haut; nez ordinaire; bouche moyenne; menton rond; visage ovale; taille 1m76; Degré d'instruction générale 3.

N° 36 Acte de transcription de Décès de SOUFFLET Ildephonse

République Française, au nom du Peuple Français, le Tribunal civil de première instance séant à Cambrai au Palais de Justice de la dite ville à rendre le jugement dont la teneur suit: Jugement: Le tribunal, ouï en audience publique Monsieur de Kéguelin de Rosières, Juge commis en son rapport, le Ministère public en ses conclusions orales. Après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en premier ressort; Vu la requête de Monsieur le Procureur de la République de Cambrai et l'ordonnance de Monsieur le Président d'autre part; Attendu qu'il résulte des pièces produites et des renseignements fournis par le tribunal que le nommé Souflet Ildephonse, né à Montay, le dix neuf septembre mil huit cent quatre vingt, de Ildephonse et de Cappelier Catherine, en son vivant charron, marié à Herlemont Marthe Marie, demeurant à Le Cateau, soldat au 1^{er} Régiment d'Artillerie à pied, décédé au Fort Leveau, le six ou sept septembre mil neuf cent quatorze "Mort pour la France". Attendu qu'aucun acte n'a été dressé pour constater son décès et qu'il échet de le déclarer judiciairement. Par ces motifs déclare le décès du sus désigné, en fixe la date au six ou sept septembre mil neuf cent quatorze. Dit que le présent Jugement tiendra lieu d'acte de décès, qu'il sera en conséquence transcrit sur les registres de l'année courante de l'état civil de la commune de Le Cateau et que mention en sera faite sur les registres de l'état civil pour l'année mil neuf cent quatorze, en marge de l'acte le plus voisin de la date du dit décès et à la table alphabétique de la dite année. Ainsi jugé et prononcé le quatre mars mil neuf cent vingt et un en audience publique du Tribunal Civil de Cambrai par Messieurs Dufay juge doyen faisant fonction de Président par suite d'empêchement du titulaire Président, de Keguelin et Druilhe, juges, en présence de Monsieur Tassin, Substitut, Procureur de la République et assisté de G. Ledieu, commis greffier, signé: Dufay, G. Ledieu. En conséquence le Président de la République Française demande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution, au Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de 1^{ère} instance d'y tenir la main. A tous Commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi, la minute des Présentes a été signée par Monsieur le Président et le Commis greffier. Pour expédition conforme: le commis greffier Signé: G. Ledieu.